



Inaptitude suite à harcèlement

Par **choupette49**, le **24/10/2013** à **11:53**

Bonjour,

Je suis en arrêt de travail depuis le 17 septembre 2013. Je suis partie du travail en pleurs. Suite à un changement de direction depuis 2 ans environ, je subis l'ignorance, la méprise et le non respect d'une des associées (la N°2), tout cela sans que la gérante bouge le petit doigt et me dit qu'il ne fera jamais rien contre son associée. Entre nous, je suis l'assistante directe de cette femme !

Le médecin du travail va me déclarer inapte lundi prochain le 28 octobre, l'inspection du travail a également été prévenue et j'ai contacté un délégué.

Je suis salariée de cette entreprise depuis 1994 (entreprise que j'ai créée avec mon premier patron, qui me soutient aussi).

a Quelle suite dois je m'attendre?

Merci pour vos réponses et soutiens.

CHOUPETTE

Par **moisse**, le **24/10/2013** à **14:51**

Bonjour,

Ignorance, mépris sont-ils constitutifs de faits de harcèlement ?

A mon avis non, mais c'est au juge (ici les 4 juges du CPH) qu'il appartiendra de se forger une conviction.

Car qui dit harcèlement évoque des agissements, alors qu'ici on est en présence d'un défaut de reconnaissance.

Actuellement j'ignore comment vous savez être probablement déclarée inapte lors de votre visite de reprise.

Si tel est le cas, il est probable que l'employeur s'engage dans un licenciement pour ce motif. N'espérez pas grand chose de l'inspecteur du travail, ce n'est pas sa mission que d'intervenir dans un conflit particulier.

Je ne sais quel délégué vous avez contacté, s'il s'agit d'un salarié de l'entreprise ou non.